



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-120738>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 25-120738

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MUSEE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18009214000037

Ville : Paris

Code postal : 75007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre relatif à la mise en œuvre de l'éclairage et de l'électricité des expositions temporaires des mezzanines du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Code CPV principal - Descripteur principal : 92521100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la mise en oeuvre de l'éclairage et de l'électricité des expositions temporaires des mezzanines du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Les Mezzanines suspendues, situées au niveau 3 du musée, en surplomb du plateau des collections sont décomposées ainsi : o La mezzanine Est, d'une surface de 670 m² ; o La mezzanine Centrale, aussi appelée Atelier Martine Aublet (AMA), d'une surface de 195 m² ; o La mezzanine Marc Ladreit de Lacharrière, d'une surface de 320 m². Les caractéristiques techniques et les modalités particulières d'exécution des prestations sont détaillées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de l'accord-cadre.

Critères d'attribution : o Critère n°1 : Prix (noté 40 points/ 100) : Les prix unitaires inscrit au BPU seront analysés sur la base d'une commande-type, selon la formule suivante : Note du candidat = (Total de la commande-type la moins élevée x 40) / (total de la commande-type du candidat analysé). o Critère n° 2 : Valeur technique (noté 50 points/ 100) divisée en sous-critères : - Sous-critère 1 (noté 20 points/50) : Présentation de la méthodologie de travail, à compter de la réception d'un projet, devant permettre d'analyser la prise en compte de la compréhension du projet et de ses enjeux, l'anticipation de la

planification du musée et de la survenance d'éventuels imprévus en cours d'exécution de la prestation

- Sous-critère 2 (noté 15 points/50) : Présentation de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations mettant en lumière les expériences et qualifications des professionnels qui la composent, permettant d'analyser la pertinence de la composition de l'équipe au regard des profils choisis et de l'adéquation des interlocuteurs avec les différentes missions de la prestation.
- Sous-critère 3 (noté 15 points/50) : Présentation du parc de matériel disponible pour l'exécution des prestations, permettant de garantir une organisation en cohérence avec les demandes du musée. Une attention particulière sera portée sur les choix d'équipement dédiés à l'installation du chantier, et notamment le gros outillage.

o Critère n°3 : Valeur environnementale (noté 10 points / 100) divisée en sous-critères :

- Sous-critère 1 (noté 5 points/ 10) : Utilisation de matériaux recyclables et/ou recyclés et/ou à faible consommation énergétique et reconditionnement et retraitement des équipements usés dans l'exécution des prestations.
- Sous-critère 2 (noté 5 points/10) : Pertinence de la méthodologie de gestion des chantiers du musée pour favoriser les bonnes pratiques et respecter l'environnement.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet accord-cadre est une relance du lot 2 de l'accord-cadre n°2024-MQB-00375-AC-00-00 relatif à des services d'aménagement d'expositions temporaires du musée du quai Branly – Jacques Chirac. Le présent accord-cadre n'est pas alloti. Il est multi-attributaires et conclu avec deux titulaires maximum. L'accord-cadre ne comprend aucune variante obligatoire ou facultative, ni tranche ni prestation supplémentaire éventuelle (PSE). L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision tacite de la personne publique. Cette durée est appréciée à compter de la date de notification au titulaire. En application de l'article L2125-1 du Code de la commande publique, la durée totale de l'accord-cadre ne pourra dépasser quatre (4) ans. Les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre peuvent s'exécuter au-delà, jusqu'à admission des prestations faisant l'objet du bon de commande dans une limite de trois (3) mois. L'accord-cadre est conclu à prix unitaire sans montant minimum mais avec un montant maximum de quatre cent cinquante mille euros hors taxe (450 000€ HT) sur toute sa durée, reconductions comprises. Il est également constitué de prix catalogues. Il sera exécuté par bons de commandes, en application des articles R2162-13 et 14 du Code de la commande publique. Il sera exécuté par marchés subséquents, en application des articles R2162-7 à R2162-12 du Code de la commande publique. Les commandes seront réparties selon le mécanisme dit du « tour de rôle ». Cela signifie que le choix du titulaire s'effectue par roulement, pour chaque bon de commande passé. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 25 mars 2025 à 12h00. Conformément au règlement de la consultation, le délai de validité des offres était fixé à cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limitée de remise des offres telle que précitée. Il était précisé que les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, sont entièrement rédigés en langue française sous peine de rejet. Conformément au règlement de la consultation, à l'issue de l'analyse des offres, le musée se réservait la possibilité de négocier, à l'oral ou à l'écrit, avec le ou les candidat(s) le(s) mieux classé(s). Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la consultation est dématérialisée. Les offres pouvaient être présentées par voie électronique via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, sont entièrement rédigés en langue française sous peine de rejet. Instance compétente pour les procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris (SIRET n° 17750005500013) - 7, rue de Jouy 75004 Paris - greffe.taparis@juradm.fr - Téléphone : 0144594400. Nombre d'offres reçues : 2. Date à laquelle les attributaires ont été choisis : 16 juillet 2025. Date de conclusion de l'accord-cadre : 27 août 2025. Attributaire 1 : Nom officiel : BIG BANG, N° SIRET : 35203623000048, Taille de la structure : Petite ou Moyenne Entreprise (PME), Adresse postale : 18 rue Gutenberg 91070 Bondoufle. Attributaire 2 : Nom officiel : ONLY LIGHT, N° SIRET : 97925854800010, Taille de la structure : Petite ou Moyenne Entreprise (PME), Adresse postale : 34 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/10/2025